

BULLETIN MUNICIPAL PRINTEMPS 2016

Avril 2016

COMMUNE DE VAL DE LIVRE

EDITO DU MAIRE ET DU MAIRE DELEGUE

La France compte 36 000 communes dont 86% comptent moins de 2 000 habitants et ne regroupent que 24 % de la population française. A l'heure de la réorganisation territoriale de notre pays, ces statistiques interrogent et sont à l'origine, avec la création des grandes régions, de la naissance au 1^{er} janvier 2017 de futures grandes structures intercommunales.

Que l'on approuve ou pas ces évolutions, plusieurs questions se posent :

Comment seront considérées nos petites communes au sein de ces grandes communautés de communes ou d'agglomération ?

Comment faire face à la baisse des dotations de l'état et à la hausse des prélèvements auxquelles sont soumises nos collectivités ?

En résumé, quel est l'avenir de nos villages ?

A ces questions, deux réponses sont possibles :

Soit on pense que ces évolutions ne nuisent en rien à la position de nos communes rurales et que le problème des finances n'en est plus un si l'on réduit nos investissements,

Soit on pense que dans ces structures élargies et dans un pays régi par des textes législatifs et réglementaires de plus en plus nombreux, nos villages ont une taille critique et que, dans ce contexte incertain, s'unir volontairement avec des communes proches ne peut que renforcer notre position et nos finances.

C'est ce deuxième choix que nous avons privilégié en créant la commune nouvelle de Val de Livre. Louvois et Tauxières-Mutry ne disparaissent pas pour autant car nous sommes sur le principe d'une fusion association qui permet aux collectivités historiques de subsister par leur territoire et leur identité.

Cette union est surtout un acte administratif car nous ne formons plus qu'un pour les différents organismes de l'administration française et en plus cela nous permet :

De doubler notre représentation,

De maintenir les dotations de l'état,

De mutualiser nos ressources humaines, matérielles et financières,

De rationaliser nos budgets,

D'améliorer certaines prestations (amplitude horaire d'accueil plus importante, continuité de services ...).

Cet acte est un acte réfléchi, voté à l'unanimité de nos conseils municipaux, qui doit permettre de préserver nos communes et non le contraire. Notre rôle, en tant qu'élu, est de prendre des décisions afin de répondre aux besoins de notre temps qui sont différents de ceux d'hier et d'anticiper ceux du futur.

Nous pensons sincèrement que cette union va dans ce sens !



**Philippe
RICHOMME**

MAIRE



**Delphine
BOEVER**

MAIRE DELEGUE

Sommaire :

- Présentation du conseil municipal
- Les commissions et leurs projets
- Zoom sur les actualités de notre commune nouvelle et l'agenda des festivités
- Les informations pratiques

PRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de la commune nouvelle est composé de Mr Philippe RICHOMME, maire , d'un maire délégué, Mme BOEVER Delphine, de six adjoints et quatorze conseillers.

► **1er Adjoint au Maire et Maire Délégué** Mme BOEVER Delphine
En charge de de la commission Administration



► **2ème Adjoint au Maire:** Mme GALIMAND Francine
En charge de la commission Fêtes et Cérémonies

► **3ème Adjoint au Maire:** Mme GRANDCOING Marie-José
En charge de la commission Communication



► **4ème Adjoint au Maire:** Mr LEJEUNE-BOEVER Franck
En charge de la commission Bâtiments

► **5ème Adjoint au Maire:** Mr CADEL Pascal
En charge de la commission Voirie—Chemins—Bois



► **6ème Adjoint au Maire:** Mme GIANONCELLI Florence
En charge de la commission Embellissement et Fleurissement
Responsable des employés communaux



Mr BARBIER
David



Mme BERNADET
Gisèle



Mr BILLOUD
Philippe



Mr BORNET
Antoine



Mr BRUNET
Stéphane



Mme CORNU
Audrey



Mr GAILLARD
Philippe



Mr GALIMAND
Hervé



Mr JAMIN
Philippe



Mr LOUVET
Frédéric



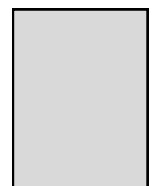
Mr MASSARD
Arnaud



Mme VILLENET
Delphine



Mme PIERSON
Claire



Mr BLANCHE
Thierry

LES COMMISSIONS MUNICIPALES ET LEURS PROJETS

Six nouvelles commissions municipales se sont mises en place suite à la création de la commune nouvelle. Vous trouverez ci-dessous un détail de l'avancée de chaque commission ainsi que les membres qui les composent:

►La « commission Administration » encadrée par **Mme BOEVER** a commencé dans un premier temps, à effectuer les formalités administratives liées à la création de la Commune Nouvelle. **Cinq conseillers composent de cette commission: Mr BORNET, Mr JAMIN, Mr BILLOUD, Mme GALIMAND et Mr GAILLARD.**

►La « commission Fêtes et Cérémonies » encadrée par **Mme GALIMAND** a dressé un état des festivités qui pouvaient avoir lieu dans les deux villages auparavant et a établi un agenda commun pour les festivités à venir que vous pourrez consulter en page 6 du bulletin. **Cinq conseillers composent cette commission: Mme BERNADET, Mme GRANDCOING, Mme VILLENET, Mr GALIMAND et Mr LOUVET.**

►La « commission Communication » encadrée par **Mme GRANDCOING**, travaille actuellement sur la mise en place d'un site internet commun. Cette commission collecte également toutes informations, photos visant à construire ses bulletins municipaux trimestriels. Si vous souhaitez faire paraître une information dans un bulletin municipal, n'hésitez pas à contacter cette commission. **Six conseillers composent cette commission: Mme CORNU, Mr BORNET, Mr GALIMAND, Mr BILLOUD, Mr MASSARD et Mr GAILLARD.**

Un site internet en devenir...



Comme annoncé ci-dessus, suite à la création de la commune nouvelle de Val de Livre en janvier dernier, la commission communication prépare actuellement un site internet. Ce dernier vous proposera beaucoup d'informations sur la vie municipale. Nous vous communiquerons prochainement l'adresse internet pour vous rendre et découvrir ce nouvel espace d'informations.

►Pour la « commission Bâtiments » encadrée par **Mr LEJEUNE-BOEVER**, des devis ont été établis pour la remise en état du mur du cimetière de Tauxières, pour le problème de chauffage à l'église de Louvois et un devis reste à faire pour le mur de l'ancienne école de Louvois (à côté de l'église). **Cinq conseillers composent cette commissions: Mr BORNET, Mr BRUNET, Mr MASSARD, Mr GAILLARD et Mr CADEL.**

►La « commission Voirie, Chemins et Bois » encadrée par **Mr CADEL** suit le projet de réfection des rues des Closeraies et de Mutry (voirie, sécurisation, accessibilité) afin que véhicules et piétons puissent les emprunter en toute sécurité. Par la suite, un bureau d'études fera un bilan de l'état de l'ensemble des voies communales pour définir quelles sont les priorités. **Cinq conseillers composent cette commission: Mr BARBIER, Mr BILLOUD, Mr JAMIN, Mr LEJEUNE-BOEVER et Mr BRUNET.**

►La « commission Environnement et Embellissement » encadrée **Mme GIANONCELLI** a déjà pu effectuer un premier constat suite au regroupement de nos deux communes. Celui-ci a permis la mutualisation des ressources humaines (remplacement des agents en cas de maladie ou congés). Concernant l'embellissement, la Commission a poursuivi le travail engagé (plantations sur la RD 9 à Louvois, ajouts de tonneaux à Tauxières-Mutry) et a établi un plan de fleurissement sur LOUVOIS et la NEUVILLE (création de massifs). **Cinq conseillers composent cette commission: Mme CORNU, Mme BERNADET, Mme GALIMAND, Mme VILLENET et Mr BARBIER.**

Pour la première fois dans la Marne, l'ouverture d'une Ressourcerie

La Ressourcerie est un centre de récupération, de valorisation et de revente d'objets en tout genre au service de tous. Elle est gérée par l'Association ENRESO 51 avec un soutien financier de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne. Celle-ci est située dans la zone commerciale de Dizy.



J'ACHÈTE
MALIN
JE JETTE MOINS

Vous pouvez y déposer tous les objets qui peuvent encore servir et dont vous voulez vous débarrasser comme du mobilier, électroménager, textiles, jouets, livres, vaisselle, décoration... Les objets seront remis en état et vendus à bas prix dans la boutique solidaire. Une collecte gratuite est faite à domicile.

RIEN NE SE JETTE, TOUT SE REEMPLOIE!

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Mr Florent CHAUDRE, Coordinateur de la Ressourcerie au 06.59.49.64.11 ou par mail à l'adresse suivante « enreso51@gmail.com ».

L'implication de notre Commune pour le Parc Régional de la Montagne de Reims

Dans le cadre de la fête du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims qui aura lieu le samedi 18 Juin et le dimanche 19 Juin 2016 à GERMAINE, la commune du Val de Livre souhaiterait s'engager dans plusieurs propositions :

- la course de caisses à savon : construction du bolide et pilotage ; 3 catégories seront proposées : 9/13 ans 14/17 ans et + de 18 ans
- les jeux de force et d'adresse : lancer de bûches, tir à la corde, courses de sacs, joutes, chamboule-tout, pétanque avec des cubes en bois ; 3 à 8 personnes maximum par équipe ; équipe intergénérationnelle
- le village des découvertes : composé de stands tenus par les partenaires et les communes du Parc, le village des découvertes est le lieu pour valoriser vos actions et vos initiatives avec une animation.

Si vous êtes intéressés par l'un de ces projets, nous vous convions à une réunion d'informations le samedi 23 Avril à 11h à l'ancienne école (derrière la boulangerie) de Louvois.



L'ACTUALITE DE VOTRE COMMUNE NOUVELLE

La commune nouvelle et sa fiscalité

Val de Livre va fonctionner avec un budget unique ce qui va entraîner des taux communs d'imposition pour les deux communes historiques. Ces taux correspondent aux taux moyens et seront de 18,79% pour la taxe d'habitation, 25,74% pour la taxe foncière sur le bâti et 27,3% pour la taxe foncière sur le non bâti. Cela va donc engendrer des évolutions sur les taux actuels, comme précisé ci-dessous, qui pourront être lissées sur plusieurs années dans certains cas

Pour Louvois : Augmentation de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur le non bâti, baisse de la taxe foncière sur le bâti

Pour Tauxières-Mutry : Augmentation de la taxe foncière sur le bâti et baisse de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur le non bâti

Que représentent ces augmentations ?

Taxe habitation : Augmentation calculée sur la valeur locative moyenne de Louvois (3244 €)

Pour un couple sans enfant : augmentation de 55,16 € lissée sur 12 ans soit 4,59 € par an

Pour un couple avec deux enfants : augmentation de 42,18 € lissée sur 12 ans soit 3,51 € par an

Taxe Foncière sur le Bâti : augmentation de 19,22 € calculée sur une maison avec 4 chambres d'une valeur locative de 3100 €

Taxe Foncière sur le Non Bâti : augmentation de 23,68 € calculée pour 1 ha de vignes lissée sur 12 ans soit 1,97 € par an

Ces mesures seront mises en place à partir de 2017, les taux resteront inchangés cette année.

PROTECTION PARTICIPATION CITOYENNE: c'est quoi?

Le conseil municipal du 18 février dernier a délibéré en faveur de la mise en place de la participation citoyenne. Ce dispositif relève d'un protocole d'accord tripartite entre le préfet, le maire et la gendarmerie, sur lequel le procureur de la république exerce un droit de regard quant à sa légalité.

Il vise à :

- rassurer la population ;
- améliorer la réactivité de la gendarmerie ;
- accroître l'efficacité de la prévention de proximité ;
- sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement.

Dans ce cadre, des référents sont en relation directe avec la gendarmerie afin d'alerter de tout événement suspect ou de relayer auprès des habitants des conseils préventifs.

Ce dispositif n'a toutefois pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Des réunions d'information en présence des forces de l'ordre auront lieu le mardi 19 avril à 18h30 à la salle des fêtes de Louvois et le mercredi 20 avril à 18h30 au foyer rural de Tauxières-Mutry.



TOUS A VOS AGENDAS



À venir...

- **5 Mai** : Brocante à Tauxières-Mutry
- **Cérémonies du 8 Mai** : Dépôt de gerbe à Louvois 9H
Dépôt de gerbe à Tauxières-Mutry 10H
- **11 Juin** : Kermesse des Ecoles (Groupe Scolaire Val de Livre)
- **18 et 19 Juin** : Fête du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims à Germaine
- **2/3 Juillet** : Fête Patronale Tauxières-Mutry
- **14 Juillet** : Repas champêtre à Louvois
- **30 Août** : Concert Musique en Champagne à Tauxières-Mutry
- **Cérémonies du 11 Novembre** : Dépôt de gerbe à Louvois 9H
Dépôt de gerbe à Tauxières-Mutry à 10H
- **18 Novembre** : Soirée « Nouveaux Arrivants »
- **20 Novembre** : Repas des Aînés



1^{ère} BROCANTE DU VAL DE LIVRE



Organisée par l'Association 123 eXtra le

JEUDI 5 MAI 2016

A Tauxières-Mutry

Sur place : buvette, restauration, balade à poney pour les enfants.

Les bulletins d'inscription sont disponibles auprès de l'association, par téléphone au 06 60 65 08 37 ou par mail asso123extra@gmail.com.

Vous pouvez également les retirer en Mairie de Louvois et Tauxières-Mutry

LES INFORMATIONS PRATIQUES

Les horaires de déchetteries de la CCGVM



Vous trouverez ci-dessous un rappel des différents horaires d'ouverture de nos déchetteries.

	AY	DIZY	MAREUIL/AY	TOURS/MARNE
LUNDI	-	-	8H - 12H 15H - 18H	-
MARDI	8H - 12H 14H - 17H	8H - 12H 14H - 17H	-	9H - 12H
MERCREDI	8H - 12H 14H - 17H	-	15H - 18H	14H - 18H
JEUDI	-	8H - 12H 14H - 17H	8H - 12H 15H - 18H	9H - 12H
VENDREDI	8H - 12H 14H - 17H	-	-	14H - 18H
SAMEDI	14H - 17H	8H - 12H 14H - 17H	8H - 12H	9H - 12H 14H - 17H

Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne (Place Henri Martin à AY)
03.26.56.95.20 ou infotri@ccgvm.com

Modification d'informations sur l'adresse postale

Une modification est à noter pour votre adresse postale. A savoir, votre code postal reste inchangé mais votre commune devient Val de Livre. Voici l'exemple avec une adresse lambda:

Ancienne adresse postale:

Mr Léon DUPONT
8 Rue du café
51150 LOUVOIS

DEVIENT



Nouvelle adresse postale:

Mr Léon DUPONT
8 Rue du café
LOUVOIS
51150 VAL DE LIVRE

A partir d'aujourd'hui, pensez à communiquer votre adresse de cette manière afin de faciliter l'acheminement de votre courrier. **Ne vous inquiétez pas, vos courriers avec l'ancienne adresse arriveront toujours à bon port!**

Attention, pour toutes vos démarches auprès de la gendarmerie veuillez vous rendre à Dizy, Louvois a rejoint Tauxières-Mutry suite à la création de Val de Livre.



Envie de vous investir pour créer un dynamisme dans votre village? Une volonté de reprendre le comité des fêtes? Alors n'hésitez pas à contacter votre secrétariat de Mairie qui vous donnera les coordonnées de Mme Galimand, la personne à contacter.



Mairie de Tauxières -Mutry
Place Nungesser et Coli
Tauxières-Mutry
51150 VAL DE LIVRE

Tél: 03.26.57.03.00
Fax: 09.70.61.62.70
tauxieres.mutry@wanadoo.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI
De 8h à 12h et de 13h30 à 18h

JEUDI
De 8h à 12h et de 13h30 à 17h



Mairie de Louvois
Rue de la Vicomté
Louvois
51150 VAL DE LIVRE

Tél/Fax: 03.26.57.04.53
mairie.delouvois@orange.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

MARDI
De 16h à 17h

MERCREDI
De 9h30 à 12h et de 13h00 à
18h30

VENDREDI
De 8h à 12h et de 13h à 17h

LES INFORMATIONS PRATIQUES—TARIFS DIVERS

**TARIFS DES LOCATIONS DE LA SALLE DES FETES DE LOUVOIS
ET DU FOYER RURAL DE TAUXIERES-MUTRY**

Commune de Louvois (capacité 100 personnes assises)

- **Cautiion matériel: 1500€**
- **Cautiion ménage: 50€**
- **Tarifs pour les habitants de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne:**
 - en hiver: 300€
 - en été: 250€
- **Tarifs pour les personnes extérieures à la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne:**
 - en hiver: 600€
 - en été: 500€
- **Tarif pour la demi-journée: 90€**

Commune de Tauxières-Mutry (capacité 70 personnes assises)

- **Tarifs pour les habitants de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne:**
 - en hiver: 200€
 - en été: 180€
 - **Tarifs pour les personnes extérieures à la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne:**
 - en hiver: 400€
 - en été: 360€
 - **Tarif pour la demi-journée: 50€**
- Les cautions pour la Commune de Tauxières-Mutry sont les mêmes que pour la Commune de Louvois -

TARIFS DES CONCESSIONS (Cimetières de Louvois et de Tauxières-Mutry)

- **Concession: 30 ans : 140€ / 50 ans: 200€**
- **Caveurne: 30 ans: 100€ / 50 ans: 150€**
- **Jardin du Souvenir: Gratuit**

Vous avez la possibilité de louer du matériel pour vos réceptions à savoir:

- **Tonnelle: 30€**
- **Table bistrot: gratuit avec une caution de 150€**

Des tables et chaises peuvent être réservées à titre gratuit auprès de votre Mairie. SEULS LES HABITANTS PEUVENT EN AVOIR L'USAGE!

Vous vous chauffez au bois? Alors venez vous renseigner en Mairie à propos de l'affouage communal.